

(Traduit de l'anglais)

Mandat Équipe de consultation de l'Institut à Agriculture et agroalimentaire Canada

Préambule

Ce mandat définit la composition et les responsabilités de l'équipe de consultation nationale de l'IPFPC pour **Agriculture et Agroalimentaire Canada** (« l'équipe »), y compris la **Commission canadienne du lait**, la **Commission canadienne des grains** et le **Conseil des produits agricoles du Canada**. Il vise à clarifier le fonctionnement interne de l'équipe selon la Politique sur les relations patronales-syndicales et les lignes directrices sur la consultation de l'Institut.

Acronymes

CCSP : Comité de consultation syndicale patronale

ART : Agent des relations du travail

IPFPC : Institut professionnel de la fonction publique du Canada (« l'Institut »)

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

1. Structure de consultation de l'IPFPC au sein d'*Agriculture et Agroalimentaire Canada*

La structure de consultation de l'Institut au sein d'**Agriculture et Agroalimentaire Canada** comprend les éléments structuraux suivants :

- a) les délégués syndicaux de l'IPFPC à **Agriculture et Agroalimentaire Canada**;
- b) la communauté de consultation de l'IPFPC à **Agriculture et Agroalimentaire Canada**, qui est composée de tous les délégués syndicaux de l'IPFPC qui prennent part aux consultations syndicales patronales, qu'elles soient officielles ou non, au niveau local, régional, national ou des directions générales;
- c) l'équipe de consultation nationale de l'IPFPC auprès d'**Agriculture et Agroalimentaire Canada**, qui est composée de représentants de la communauté de consultation sélectionnés comme indiqué dans le présent document;
- d) l'exécutif de l'équipe de consultation nationale de l'IPFPC auprès d'**Agriculture et Agroalimentaire Canada**, qui est composé de membres

choisis de l'équipe de consultation nationale, comme indiqué dans le présent document.

2. La communauté de consultation de l'IPFPC au sein d'*Agriculture et agroalimentaire Canada*

Conformément à la Politique sur les relations patronales-syndicales de l'Institut, toute consultation avec l'employeur doit se faire par l'intermédiaire de délégués syndicaux de l'Institut. Les délégués qui participent à des consultations, qu'elles soient officielles ou non, forment la communauté de consultation de l'Institut à ***Agriculture et Agroalimentaire Canada***.

3. L'équipe de consultation de l'IPFPC au sein d'*Agriculture et agroalimentaire Canada*

Composition et choix des membres

3.1 L'équipe de consultation nationale de l'IPFPC au sein d'***Agriculture et Agroalimentaire Canada*** est composée du président des consultations d'AAC et des membres suivants, choisis par le président :

- Exécutif national : deux vice-présidents, un responsable des communications
- Comité national d'orientation en matière de SST
 - a) Coprésident du CNOST de l'IPFPC
- Représentants régionaux — un délégué syndical responsable de la consultation pour chacune des zones géographiques suivantes :
 - b) C.-B. et Yukon
 - c) Prairies
 - d) Ontario, y compris le Centre de recherche et de développement d'Ottawa
 - e) Québec
 - f) Atlantique
 - g) Région de la capitale nationale
- Représentants sectoriels d'organisations nationales ayant un pouvoir délégué en matière de ressources humaines — un délégué syndical responsable de la consultation provenant de chacune des organisations suivantes :
 - h) ***Commission canadienne du lait***
 - i) ***Commission canadienne des grains***
 - j) ***Conseil des produits agricoles du Canada***

3.2. REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX ET SECTORIELS

Les représentants régionaux et sectoriels sont chargés de ce qui suit :

- Diriger les équipes de consultation régionales ou sectorielles en organisant des réunions régulières avec les délégués syndicaux de leur

communauté de consultation;

- Assurer la représentation aux Comités de consultation syndicale patronale locaux, régionaux ou sectoriels;
- Relever les problèmes et les signaler à l'équipe de consultation nationale au besoin;
- Transmettre les procès-verbaux à l'agent des communications;
- Assurer la distribution de l'information aux délégués syndicaux régionaux et sectoriels;
- S'assurer de l'exactitude des informations relatives à leur structure régionale ou sectorielle.

3.3. L'exécutif de l'équipe de consultation nationale de l'IPFPC au sein d'*Agriculture et agroalimentaire Canada*

L'exécutif de l'équipe de consultation nationale de l'Institut auprès d'***Agriculture et Agroalimentaire Canada*** est composé du président national, du 1^{er} vice-président national, du 2^e vice-président national et du responsable des communications. L'Exécutif coordonne les activités de l'équipe.

4. Postes de l'Exécutif

4.1 Président

Le président de l'équipe de consultation est le principal agent de liaison entre l'équipe et la haute direction d'AAC.

Il est nommé par la présidence de l'IPFPC. Son mandat est de deux ans.

Il assume plusieurs responsabilités : convoquer les réunions de l'équipe de consultation et les présider; présenter le budget; représenter l'équipe auprès du Conseil consultatif et du Groupe de travail sur la consultation.

Il représente l'Institut aux réunions du CCSP national. Ses fonctions sont précisées dans la Politique sur les relations patronales-syndicales de l'IPFPC.

4.2 1^{er} vice-président

Le 1^{er} vice-président est choisi par le président. Son mandat de deux ans commence en alternance avec l'année de la nomination du président.

Il assiste le président et le remplace en son absence.

4.3 2^e vice-président

Le 2^e vice-président est choisi par le président. Son mandat de deux ans

commence la même année que la nomination du président. Le^{2e} vice-président assiste le président.

4.4 Responsable des communications

Le responsable des communications est choisi par le président. Son mandat de deux ans commence en alternance avec l'année de la nomination du président.

Le responsable des communications prépare des notes sur les points de suivi découlant des réunions de l'exécutif et de l'équipe de consultation nationale, et coordonne le dépôt des procès-verbaux sur le lecteur de l'équipe au nom de cette dernière.

5. Responsabilités, fonctions et rôles

Tous les membres de la communauté de consultation nationale ont la responsabilité de représenter l'Institut auprès de l'employeur et de transmettre les objectifs et les décisions du syndicat aux membres et aux employés, conformément à la Politique sur les relations syndicales patronales de l'Institut.

L'équipe participe aux réunions de consultation patronale-syndicale et répond aux préoccupations à l'échelle du pays, des directions générales, des régions et des communautés :

- CCSP national
- Comité national sur les politiques de santé et sécurité au travail
- Comité de consultation syndicale patronale sur les ressources humaines
- CCSP de la Direction générale des sciences et de la technologie
- CCSP de la Direction générale de la gestion intégrée
- CCSP de la Direction générale des services d'information
- CCSP de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
- CCSP de la Région de l'Atlantique
- CCSP de la Région du Québec
- CCSP locaux à plusieurs endroits

6. Réunion annuelle de l'équipe de consultation nationale

Le président coordonne l'organisation de la réunion annuelle de l'équipe de consultation nationale.